

FORMATION

« Certificat de Qualification Professionnelle Surveillant.e de nuit en secteur social, médico- sociale et sanitaire »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Veiller à la sécurité des personnes et des biens.
- Accompagner les personnes selon leur situation.
- Participer l'équipe pluri-professionnelle afin d'assurer la continuité de l'accompagnement,
- Travailler dans le contexte spécifique de la nuit en établissement social, médico-social et sanitaire en gérant les incidences sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sur votre mission et votre propre santé.
- Obtenir la qualification SST (*Sauveteur Secouriste du Travail*) et le EPI (*Equipier Première Intervention*).

CONTENU DE LA FORMATION 231 heures à 245 heures

Bloc 1 : Sécurité des personnes et des biens – 56 heures

- Rôle et fonction du-de la surveillant-e de nuit quant à la sécurité des biens et des personnes - 7 h
- Sécurité des personnes et des biens - 49 h

Bloc 2 : Accompagnement des personnes – 77 heures

- Rôle et fonction du-de la surveillant.e de nuit quant à l'accompagnement des personnes - 7 h
- Les problématiques des publics - 31,50 h
- Les fondements et les méthodes de l'accompagnement (Analyse des pratiques) - 31,50 h
- Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et le confort - 7 h

Bloc 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle – 49 heures

- Le cadre institutionnel de la fonction – 24,50 h
- Le travail en équipe pluri-professionnel (coopération et analyse de la pratique) – 24,50 h

Bloc 4 : Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire – 28 heures

- Spécificité de l'exercice professionnel de nuit – 10,50 h
- Santé du/de la professionnel.le de nuit 17,50 h

Accompagnement à la rédaction du dossier

Méthodologie de réalisation du dossier 21 h ou 35 h suivant l'individualisation du parcours en lien avec la phase de positionnement

VALIDATION

Délivrance d'un Certificat de qualification professionnelle Surveillant.e de Nuit par la CPNE/FP de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif

DATES ET LIEUX DE LA FORMATION

La formation Surveillant(e) de nuit en secteur social dure 231 ou 245 heures selon la phase de l'entretien de positionnement, elle est réalisée en discontinue :

POITIERS	SAINTES	NIORT
30 septembre au 4 octobre 2024	14 au 18 octobre 2024	4 au 8 mars 2024
18 au 22 novembre 2024	25 au 29 novembre 2024	8 au 12 avril 2024
9 au 13 décembre 2024	16 au 20 décembre 2024	13 au 17 mai 2025
20 au 24 janvier 2025	27 au 31 janvier 2025	17 au 21 juin 2024
17 au 21 février 2025	17 au 21 février 2025	9 au 13 septembre 2024
17 au 21 mars 2025	24 au 28 mars 2025	30 septembre au 4 octobre 2024
7 au 11 avril 2025	14 au 18 avril 2025	4 au 8 novembre 2024
Nombre de jours de formation : 35 jours = 245 h		

*Session, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats. L'inscription est prise en compte par ordre d'arrivée.

CONTACT

Tel : 05 49 37 60 05

Mail : sn@irts-pc.eu

COÛT DE LA FORMATION

**Montant : 3118,50 € pour un parcours de 231 h
ou 3307,50 € pour un parcours de 245 h soit 13,50€ / heure**

NOMBRE DE PLACES

**Limité à 16 stagiaires en parcours complet
+ 2 stagiaires en parcours partiel**

DISPENSES*

- Pour les professionnels attestant de la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) datant de moins de 2 ans : 14 heures de dispense
- Pour les professionnels attestant de l'utilisation des extincteurs, lutte contre le feu, évacuations en fonction des typologies de personnes (EPI-7h) 7 heures de dispense
- Pour les professionnels attestant de diplômes référencés dans le tableau de validation partielle ci-dessous

TABLEAU DES VALIDATIONS PARTIELLES

	Blocs de compétences du CQP Surveillant.e de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire			
	Bloc 1 Sécurité des personnes et des biens	Bloc 2 Accompagnement des personnes	Bloc 3 Participation à l'équipe pluriprofessionnel le	Bloc 4 Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire
Qualification professionnelle de Surveillant.e de nuit Qualifié.e (Obtenue avant le 01-01-15)	X <small>(Sous réserve de la présentation SST- EPI)</small>		X	
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenue avant le 01-01-15)			X	
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenue après le 01-01-15)		X	X	
Certifications de Niveau 3				
DEAES - Diplôme d'état Accompagnant éducatif et social		X	X	
DEAS - Diplôme d'Etat Aide Soignant		X	X	
SVN - Surveillant.e Visiteur.e de nuit en secteur social et médico-social	X	X	X	X
ADVF - Titre professionnel assistant de vie aux familles		X		
BEP ASSP - Accompagnement soins et services à la personne		X	X	
BEPA - Services aux Personnes		X	X	
CQP Agent de prévention et de sécurité	X			
Certifications de Niveau 4				
TMA Titre Moniteur d'atelier		X	X	
DEME Diplôme d'État de Moniteur éducateur		X	X	
DETISF Diplôme d'état de Technicien de l'intervention sociale et familiale		X	X	
Bac Professionnel ASSP Accompagnement soins et services à la personne (ex. carrières sanitaires et sociales)		X	X	
Bac Professionnel SAPAT Services aux Personnes et aux Territoires		X	X	